



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE DE GAILLAC**

011/022

**L'AN DEUX MILLE ONZE  
31 AOUT à 18H**

dûment convoqué, s'est réuni le Conseil d'Administration du C.C.A.S., en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Danièle BORDAIS

**Présents :** Danièle BORDAIS, Yvette PAZ, Josette BLANC, Danielle CONDO, Annie ACHILLI, Germinal GRINO, Paulette VERGNES, Jean-Marie BIRBES, Henri FRAISSE, Betty FOURNIER, Joseph POMAR, Dominique DUASO-ORTAS.

**Excusés :** Michèle RIEUX, Marie-Françoise JOURNES, Martine PALMIERO, Bernard DOAT, Mohamed EDDAH.

**RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE**

Madame la Vice-Présidente informe l'assemblée que la ligne de trésorerie actuelle arrive à échéance le 2 septembre 2011.

Il est proposé à l'assemblée d'autoriser Madame la Présidente à signer un contrat avec la Caisse d'Epargne de Midi-Pyrénées selon les conditions suivantes :

**Article 1 :** Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, le C.C.A.S. de Gaillac décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne de Midi-Pyrénées une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 150 000 € dans les conditions suivantes :

Montant : 150 000 €

Durée : 12 mois

Index des tirages : EONIA

Marge : index + marge de 1,10 %

Périodicité de facturation : mensuelle

Commission d'engagement: 0,15

Commission de non utilisation : 0,050%

Commission de mouvement : 0,015 % du cumul des tirages réalisés, périodicité mensuelle.

Commission de gestion : néant

**Article 2 :** Le Conseil Municipal autorise Madame la Présidente et Vice-Présidente à signer le contrat correspondant avec la Caisse d'Epargne de Midi-Pyrénées.

**Article 3 :** Le Conseil Municipal autorise Madame la Présidente à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues dans le contrat d'ouverture de crédit de la Caisse d'Epargne de Midi-Pyrénées.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
ET EXECUTOIRE.

Transmis en Préfecture.

Publié le 8 septembre 2011.

La Présidente,  
Michèle RIEUX.